

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 19

Artikel: Société technique suisse de l'industrie du gaz et des eaux
Autor: Chavannes, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-24148>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

serait accru régulièrement et peut être évalué à 1800. On en trouve aussi en Autriche, en France, même en Italie et en Espagne, mais en petit nombre. (A suivre.)

Société technique suisse de l'industrie du gaz et des eaux¹.

Communication de M. Louis Chavannes, ingénieur en chef des Services industriels de Lausanne, à la XXXI^e assemblée annuelle, le 25 septembre 1904, à Lausanne.

Les Services industriels de Lausanne et le Service du Gaz.

Les Services du Gaz, des Eaux et de l'Electricité forment, dans notre ville, un ensemble désigné sous le nom de « Services industriels » et rattaché à la Direction des Travaux.

Créés en 1898, ces Services industriels ont absorbé tout d'abord celui du Gaz, racheté par la Commune au 1^{er} janvier 1896, à la fin de la concession de la Société lausannoise d'éclairage et de chauffage par le gaz.

Ils ont repris ensuite le Service des Eaux provenant des sources appartenant à la Commune, depuis de nombreuses années. Ils ont acquis, en 1900, de la Société des Eaux de Lausanne, tout son service d'eau potable, qu'ils ont complété par l'achat des Eaux du Pays-d'Enhaut et leur adduction dès Sonzier à Lausanne².

Ils ont créé, enfin, le Service de l'Electricité par la captation des Forces du Rhône, à St-Maurice, leur amenée et leur distribution, à Lausanne, et dans les communes voisines.

Après avoir exécuté ces travaux et s'être développés au fur et à mesure des besoins, nos Services industriels ont reçu, en 1901, une organisation définitive, qui a réuni les trois services autour d'un bureau central, comprenant les chefs de chacun de ces Services, un secrétariat général, la comptabilité, la caisse, le bureau des factures et l'économat centraux.

L'idée qui a présidé à cette organisation a donc été de grouper les bureaux, qui pouvaient être communs aux trois services, tout en laissant à chacun de ceux-ci l'indépendance nécessaire pour l'exploitation proprement dite.

Après avoir ainsi traversé la période de la construction et les années du début de l'exploitation et de l'organisation, les Services industriels de la ville de Lausanne se trouvent aujourd'hui en pleine activité et les résultats financiers de l'exercice en cours, ainsi que le développement de la consommation, permettent d'augurer favorablement de leur avenir.

Le capital engagé par la Commune dans ces entreprises s'élevait, en chiffres ronds, au 1^{er} janvier 1904 :

Pour le Service du Gaz,	à . . .	Fr.	1 878 000
» des Eaux,	à . . .	»	6 330 000
» de l'Electricité,	à . . .	»	8 900 000
Soit au total.	. . .	Fr.	17 108 000

¹ Voir page 358.

² Voir N° du 20 juin 1902, page 149.

Mes collègues des Eaux et de l'Electricité, MM. Chastellain et de Montmollin, vous donneront, tout à l'heure, un exposé et une description des Services qu'ils dirigent et je me bornerai à faire de même en ce qui concerne le Service du Gaz.

Service du Gaz. — La ville de Lausanne fut éclairée, pour la première fois, par le gaz, le 31 décembre 1846. L'éclairage public de la ville avait été fait jusqu'alors par une quinzaine de falots à huile, simplement accrochés à un câble, allant d'une maison à l'autre.

Une concession de 24 ans, soit du 1^{er} janvier 1847 au 31 décembre 1870, avait été accordée, par la Municipalité, à M. Frédéric Loba, chimiste, originaire de Rolle, qui fit ses premiers essais dans une modeste usine, élevée place de la Riponne, et renfermant une seule cornue.

Par la concession de 1846, les prix de vente étaient fixés à 4 centimes par bec et par heure, pour l'éclairage public, et à 6 centimes par bec et par heure, pour l'éclairage particulier. Au compteur, le gaz se payait 34 centimes le m³ pour l'usage public, et 50 centimes le m³ pour l'usage privé.

Le pouvoir éclairant que devait avoir le gaz n'était pas fixé d'une façon scientifique et devait, purement et simplement, être aussi bon que celui fabriqué à Genève, en sorte que Lausanne a pu s'appliquer ainsi la devise de notre grande voisine *Post tenebras lux*.

Nombre d'abonnés du début n'avaient que le gaz à l'heure, et notre gérant actuel du Service du Gaz, M. Rochat-Reisser, ici présent, et qui a assisté à la naissance du gaz dans notre ville, se souvient encore du temps où l'allumeur, muni d'une clef, faisait sa tournée à la tombée de la nuit et, après avoir frappé à la porte pour annoncer son passage, ouvrait le robinet placé extérieurement, pour procéder de même chez chaque abonné à la fermeture du robinet, à 11 heures du soir.

L'essai fait à la Riponne ayant été jugé concluant, la Société installa, en 1848, à Ouchy, une usine sur l'emplacement de l'actuelle, et qui possédait 2 fours, 5 cornues et 2 gazomètres de 350 m³ de capacité chacun.

Les cornues étaient en fer et duraient de 14 jours à 6 semaines au maximum.

On distillait uniquement des charbons vaudois, c'est-à-dire du lignite de Belmont, qui présentait le grave défaut de contenir beaucoup de soufre dont l'épuration à la chaux, très coûteuse, ne parvenait pas à débarrasser complètement le gaz, en sorte qu'il oxydait les métaux chez MM. Francillon & C^{ie} et altérait la couleur des étoffes chez MM. Bonnard. Ce défaut fut un coup funeste pour l'usine d'Ouchy car, dès lors, la consommation du gaz alla en diminuant et la nouvelle industrie commença à périliter.

Ce ne fut qu'en 1856, après la construction d'une partie de la voie ferrée de Lyon à Genève, qu'il devint possible d'employer les charbons du bassin de la Loire, amenés par wagon jusqu'à Seyssel puis, par char, de Seyssel à Genève, et enfin par bateau de Genève à Ouchy.

La Société se reconstitua et améliora graduellement son

usine, au fur et à mesure que l'arrivage de bons charbons de St-Etienne fut facilité par la prolongation des chemins de fer jusqu'à Lausanne. Dès lors, la consommation du gaz continua à croître, pour atteindre, en 1895, dernière année de concession de la Société lausannoise d'éclairage et de chauffage par le gaz, une émission de 1 774 020 m³.

Racheté par la Commune de Lausanne et exploité par elle dès le 1^{er} janvier 1896, le Service du Gaz a produit, en 1903, 3 813 600 m³, soit plus du double de la consommation de 1895.

Notre usine, que vous visiterez d'ailleurs cet après-midi, ne présente rien de très exceptionnel. Elle a été agrandie et transformée successivement, et sans interrompre l'exploitation, sur l'emplacement de l'usine de 1848, en sorte qu'elle n'a pas pu être munie des installations mécaniques perfectionnées que vous avez eu déjà l'occasion d'admirer dans les grandes usines construites de toutes pièces, ces dernières années. De plus, l'emplacement qu'elle occupe présentant divers inconvénients et étant insuffisant pour permettre l'extension qu'elle sera appelée sans doute à prendre dans l'avenir, avec le développement de notre ville, le transfert de cette usine a été étudié et des terrains favorables ont été achetés, dans ce but, entre Lausanne et Renens, pour profiter du prix avantageux auquel il était encore possible de les acquérir. Le choix d'un emplacement avec raccordement direct avec les voies des Chemins de fer fédéraux était, en effet, une question particulièrement importante et difficile à Lausanne, vu sa configuration topographique. Nous nous trouvons ainsi dans une période d'attente, où il paraît indiqué de ne pas augmenter le capital engagé dans l'usine, mais, au contraire, d'amortir celui-ci autant que faire se peut.

Le charbon provient, pour les $\frac{3}{4}$ environ du tonnage annuel, des bassins houillers français (Loire et Blanzy) et pour $\frac{1}{4}$ seulement de l'Allemagne (Saar).

Les wagons amenés par les Chemins de fer fédéraux à la Gare centrale sont montés à celle du Flon par l'un des funiculaires de la Compagnie Lausanne-Ouchy et de là redescendus par l'autre funiculaire au bord du lac, où un tracteur électrique les conduit jusqu'en face de l'usine. Un élévateur hydraulique élève ensuite ces mêmes wagons dans la cour de l'usine, où ils sont déchargés à la main dans les magasins.

Repris dans ces derniers, le charbon est amené devant les fours par des wagonnets Decauville, en passant sur une balance, où leur contenu est soigneusement pesé. Les fours sont au nombre de 16, tous à 8 cornues horizontales chacun, du système de Lachomette, et avec gazogènes.

Depuis un an environ, nous utilisons, pour quelques-uns de ces fours, une machine à charger Eitle, qui nous donne satisfaction. Nous avons adjoint à celle-ci un petit moteur électrique de 1 chev., pour l'élévation de la cuiller, qui représentait un travail trop fatigant pour le personnel.

Un ventilateur, mû par un moteur électrique de 1 chev. également, et monté sur un chariot spécial, sert à activer et à faciliter la décarburation des cornues, qui s'exécute aujourd'hui en ne perdant qu'une seule charge, au lieu des

24 heures qui étaient nécessaires jusqu'alors pour cette opération.

Cette installation toute récente a donné des résultats favorables et des prises de courant électrique viennent d'être faites en face de chaque groupe de 2 fours, pour alimenter le moteur de ce ventilateur et celui de la machine à charger actuelle et de celles à venir.

Vu l'emploi des charbons français, le nombre des charges de cornue est de quatre par 24 heures, en sorte que la durée de la distillation est de six heures.

A sa sortie des barillets, le gaz est amené par la conduite générale de fabrication à un long cylindre en tôle de 34 mètres de longueur et de 0^m,80 de diamètre, placé contre la paroi intérieure de la salle des fours. Il parcourt cet appareil avec une faible vitesse et se refroidit ainsi graduellement avant d'atteindre les deux jeux de réfrigérants, placés à l'air libre et composés chacun d'un réfrigérant à air et d'un Reutter avec circulation d'eau, et arrosage à l'intérieur par l'eau ammoniacale.

Deux extracteurs, dont un de réserve, avec « Umlaufregler », aspirent le gaz et le refoulent à travers la série des appareils jusque dans les gazomètres. La force motrice nécessaire à ces extracteurs et à la transmission générale, qui entraîne les laveurs, les pompes, etc., est fournie à volonté par un moteur électrique ou par un moteur à gaz.

Le gaz fabriqué se divise, après l'extraction, en deux courants, qui traversent chacun un groupe de condenseurs Drory, avec chambre de lavage et chambre de choc, puis un scrubber à grilles en bois, arrosées d'eau ammoniacale.

Ces deux courants de gaz se réunissent ensuite pour passer dans le laveur combiné à naphtaline et à ammoniac, sur l'effet duquel nous donnerons plus loin quelques renseignements, puis se redivisent pour traverser deux groupes d'épurateurs, comprenant chacun trois caisses en série.

De là, le gaz est conduit aux compteurs de fabrication, à la sortie desquels il reçoit le benzol vaporisé, pour améliorer son pouvoir éclairant, et il gagne enfin un des trois gazomètres, qui ont respectivement 1000, 2400 et 4000 m³ de capacité, soit au total 7400 m³, qui suffisent néanmoins avec une surveillance attentive, quand bien même l'émission journalière maximum atteint, au 31 décembre, environ 16000 m³.

La capacité des gazomètres est donc égale au 46 % seulement de l'émission maximum, condition qui peut paraître anormale, mais qui se justifie par l'opportunité de ne pas installer un nouveau gazomètre sur l'emplacement actuel de l'usine, vu son transfert projeté, ce gazomètre devant, de préférence, être construit sur l'emplacement nouveau, quand il sera réellement indispensable.

Nous profitons de cette occasion pour vous signaler que, dans notre ville, l'émission journalière maximum tend d'ailleurs à diminuer, malgré l'augmentation de la vente annuelle du gaz, par suite de l'emploi toujours plus fréquent de celui-ci pour la cuisine, qui se produit essentiellement en dehors de la saison d'hiver et par suite de

la réduction de l'éclairage au gaz, causée par la concurrence de la lumière électrique.

Le rapport de l'émission journalière minimum à l'émission journalière maximum a été, en 1903, de 1 : 2,18 en prenant pour l'émission minimum celle d'un jour de semaine et de 1 : 2,36 avec celle d'un dimanche.

Le laveur combiné, du type rotatif Standard, dont nous avons parlé ci-dessus, se compose de deux chambres contenant de l'huile d'anthracène et de six compartiments pour l'enlèvement de l'ammoniacque par lavage à l'eau claire.

Mis en service le 11 septembre 1903, ce laveur a consommé jusqu'ici environ 4,5 kg. d'huile d'anthracène par 1000 m³ de gaz qui l'a traversé. Nous espérons pouvoir arriver à réduire quelque peu cette consommation à l'avenir, par l'emploi d'huile de meilleure qualité et en utilisant la puissance d'absorption jusqu'à son extrême limite. Nous procédons, en ce moment, à des essais dans ce but, en contrôlant avec le plus grand soin les huiles fournies, et en faisant des analyses répétées pour nous assurer que la saturation complète a été atteinte par le contenu de la première chambre.

Quant à l'effet obtenu par ce laveur à naphthaline sur le gaz et les obstructions dues à ce désagréable parasite, nous avons constaté, après six mois de marche, qu'il ne s'était produit aucun dépôt de naphthaline dans les tuyaux d'entrées et de sorties des gazomètres, qui jusqu'alors devaient être nettoyés deux fois par an pour éviter leur obstruction complète.

Ce résultat nous a encouragé et nous espérons que, d'ici un ou deux ans, le réseau de distribution en ville ne présentera plus à son tour d'obstructions de naphthaline, si la lutte engagée pour le débarrasser de celle qui s'y trouve déposée est poursuivie avec vigueur. Les conduites principales de notre réseau sont, en effet, assez généralement libres de dépôts, mais ceux-ci semblent, autant que l'on peut s'en rendre compte, se localiser dans les tuyaux de faible calibre et dans les prises et robinets des abonnés.

Pendant l'hiver 1903-1904, le nombre des obstructions des prises a été plus réduit que d'habitude; malheureusement, cet inconvénient s'est présenté à nouveau, à la fin des périodes des grandes chaleurs que nous avons traversées cet été, pour cesser dès le retour à une température plus basse, et nous ne pouvons nous expliquer ce phénomène qui, d'après nos renseignements, s'est produit aussi chez nos voisins, que par un charriage de la naphthaline existant encore dans les conduites du réseau, charriage causé par le gaz, qui quittait les gazomètres avec une température très élevée et réabsorbait dans le réseau la naphthaline qui s'y trouve, pour aller la déposer à nouveau, un peu plus loin, au fur et à mesure de son refroidissement dans son parcours souterrain, et des chocs et changements de vitesse qu'il éprouve aux coudes, pièces de réduction, prises, robinets, etc.

Si l'on se représente, en effet, la quantité de naphthaline qui a dû se déposer, pendant ces dernières années, depuis que, par une distillation à plus haute température, la pro-

portion de la naphthaline dans le gaz a été augmentée, on peut s'expliquer assez bien le phénomène constaté cet été.

Il paraît donc rationnel, non seulement de délivrer, à l'usine, le gaz fabriqué de sa naphthaline au moyen du laveur à huile d'anthracène, mais encore d'avancer le moment où les obstructions auront disparu, en exécutant des lavages de conduites ou en y introduisant, à l'état de vapeur, des dissolvants appropriés. C'est ainsi que nous avons procédé et nous ne désespérons pas d'aboutir, avec de la patience et du temps, au résultat désiré, dans un ou deux ans.

Nous serions heureux d'avoir l'avis éclairé de nos collègues sur ce sujet, qui intéresse plus ou moins chacune de nos usines, ainsi qu'en fait foi le nombre des laveurs à naphthaline installés ces dernières années, et le nombre des communications relatives à la naphthaline qui remplissent les journaux de l'industrie du gaz.

Pour terminer la description de l'usine d'Ouchy, nous citerons rapidement : a) le casse-coke, système Eitle, mû par un moteur électrique de 5 chev., avec abonnement au tarif de jour, bénéficiant d'un rabais de 30 % sur le prix ordinaire, moyennant la limitation de son utilisation aux heures en dehors de celles de l'éclairage public.

b) Le cabestan électrique de 5 chev. pour la traction et la manutention des wagons sur les voies, qui présentent des rampes atteignant 2 %.

c) La pompe à goudron, fournie par la maison Giroud, à Olten, et entraînée par un moteur électrique de 2 chev.

L'usine possède aussi un réfectoire général, pour tout le personnel, avec un buffet pour chaque ouvrier, et une installation de chauffage à vapeur, pour tenir au chaud les repas; un second réfectoire, appartenant à la salle des fours, est réservé aux chauffeurs seulement; enfin, un local de douches avec 6 cabines est utilisé journellement par les ouvriers, avant leur sortie de l'usine.

La concentration des eaux ammoniacales se fait au moyen d'un appareil Feldmann, capable de traiter 10 m³ d'eau faible par 24 heures. Un local, situé au Nord de l'usine, partiellement enterré et formant bassin étanche, contient le réservoir à benzol et tous les liquides combustibles.

Il faut signaler, enfin, que la cuve du gazomètre de 4000 m³ est en béton armé. Celle-ci, exécutée en 1897, n'a présenté jusqu'ici aucun inconvénient, quoiqu'elle soit, pour sa plus grande partie, construite au-dessus du sol naturel et entourée seulement d'un remblai de terre.

Le contrôle de la qualité du gaz est fait au moyen d'un photomètre, avec lampe Hefner, et d'un calorimètre Junker.

Le bureau de l'usine sert, en même temps, de laboratoire, et les analyses qui y sont faites portent notamment sur la composition des gaz de combustion des fours, sur la teneur des eaux ammoniacales, sur la qualité de l'huile d'anthracène, au point de vue de l'absorption de la naphthaline, ainsi qu'au contrôle de la marche des laveurs et des épureurs.

Le réseau de distribution, qui a une longueur totale de 65 845 mètres, ne présente d'exceptionnel que sa division en zones étagées, nécessitée par la configuration topographique de notre ville, qui s'étend depuis le lac, situé à la cote 375, jusqu'au Signal de Sauvabelin, coté 640 mètres.

La différence entre ces deux points extrêmes du réseau est donc de 265 mètres; à raison de 0,8 mm. par mètre de différence de niveau, elle représenterait une augmentation de pression de 212 mm., qu'il a été absolument nécessaire de couper par une subdivision de la ville en zones, commandées chacune par des régulateurs.

La zone inférieure (voir planche 18) comprend la partie de la ville sise jusqu'au niveau de la gare des Chemins de fer fédéraux. Cette zone, desservie par les deux conduites maîtresses qui quittent l'usine, est commandée par les deux régulateurs placés à l'usine d'Ouchy. Ces derniers réduisent la pression des gazomètres, qui est de 105 mm. d'eau, à une pression qui varie de 45 mm. à 80 et même 100 mm., suivant les heures de la journée et les saisons.

Une petite zone spéciale, comprenant seulement Ouchy, est alimentée directement par les gazomètres, sans régulateurs.

La pression de la zone moyenne, qui englobe la plus grande partie de Lausanne, est réglée par les deux régulateurs placés à l'entrée de la ville ancienne, sur les deux conduites maîtresses qui ont déjà desservi la zone inférieure.

La pression, à l'amont de ces deux régulateurs, qui varie entre 90 mm. et 130 mm., est réduite à 70 et 90 mm. suivant les saisons et les heures de la journée.

Enfin, il a été créé récemment trois nouvelles zones, dites supérieures, par la pose de régulateurs de district, placés à l'origine des conduites allant alimenter les quartiers les plus élevés.

Ces derniers régulateurs, du système Giroud, à Paris, réduisent à nouveau la pression, suivant les besoins. Ils sont placés dans de petites chambres souterraines, créées sous la chaussée, et ils sont commandés automatiquement par l'allumage d'un bec public à proximité, commandé à son tour par une horloge automatique, en sorte que le changement de pression se fait de lui-même, à l'heure de l'allumage jusqu'à celle de l'extinction, à 11 heures du soir.

Ces régulateurs, placés en gradins, constituent ainsi un système analogue, mais de sens contraire, à celui de la distribution de l'eau potable, qui va vous être exposé.

Cette division en zones, avec la réduction de l'excès de pression qu'elle a permis d'obtenir, et la recherche systématique des fuites dans le réseau, ont réduit graduellement le % des pertes de gaz et l'ont ramené à 4,63 % seulement en 1903, chiffre qu'il ne sera, croyons-nous, guère possible de réduire davantage dans notre ville, vu les conditions très spéciales et difficiles de sa topographie et de l'étendue relativement considérable qu'elle occupe.

Notre Service du Gaz vient de traverser, pendant ces trois dernières années, une période de faible augmentation de vente, par le fait de la concurrence de la lumière élec-

trique, qui a mis en service dans notre ville, depuis le 1^{er} novembre 1901 à ce jour, plus de 30 000 lampes à incandescence et 180 lampes à arc, sans compter les moteurs et appareils divers.

Nous avons la persuasion que, par l'adoption de quelques facilités nouvelles pour l'installation des colonnes montantes, et ensuite du développement de Lausanne, la consommation du gaz va reprendre dans les années prochaines une courbe rapidement ascendante, grâce à l'emploi toujours plus apprécié du gaz pour la cuisine, dans les grands comme dans les petits ménages.

Divers.

CORRESPONDANCE

A Monsieur HOFFET, Rédacteur en chef
du *Bulletin technique de la Suisse romande*, Lausanne.

Monsieur,

Surpris sans doute par son apparence objective et très étudiée, vous avez publié dans votre N° 25, que je reçois à l'instant, un rapport de la Commission dite d'Art public, critiquant le plan d'extension présenté par la Municipalité au Conseil communal de notre ville.

Le caractère polémique de cette intervention se trahit cependant par le fait qu'avant vous la presse politique de notre canton et du dehors a été largement mise à contribution. Une réponse à cette attaque a été publiée dans la *Tribune de Lausanne* du samedi 24 septembre, qui caractérise bien le rôle de la Commission d'Art public et mérite d'être soulignée. Puisque vous avez accueilli ce rapport, vous ne pouvez faire moins que d'insérer aussi dans le *Bulletin* la défense de l'œuvre critiquée un peu légèrement.

Je viens donc vous demander de publier avec ces lignes, et in-extenso, le préavis municipal du 15 octobre 1903.

J'ajouterai encore que la Commission d'Art public, sévèrement blâmée par l'un de ses membres du reste, a dû reconnaître qu'elle a basé son rapport sur un petit plan réduit, sans avoir seulement pris connaissance des pièces, rendues publiques pourtant, de la sérieuse et complète étude qu'elle a prétendu critiquer. Dans une discussion contradictoire, lorsqu'il lui fut démontré que, comme l'expose le préavis municipal du 15 octobre 1903 qu'elle n'avait évidemment pas lu, les principaux principes qu'elle défend étaient appliqués au mieux par le plan d'extension; lorsqu'elle fut mise au pied du mur, qu'elle fut acculée à ses propres contradictions, la Commission d'Art public ne put dissimuler sa confusion. Elle demanda seulement et obtint d'étudier elle-même la distribution d'un quartier, pour chercher à y appliquer mieux des principes qu'elle n'a pas découverts et qu'elle peut retrouver dans le préavis municipal, plus vieux d'un an que sa critique.

A l'œuvre donc on va pouvoir la juger, la Commission d'Art public, mais c'est par là qu'elle aurait eu le devoir de commencer!

Comptant donc sur la publication de cette lettre et du préavis municipal dans le prochain *Bulletin*, je vous présente, Monsieur, mes bien sincères salutations.

E. BARRAUD.

Nous avons jugé bon de publier le rapport de la Commission d'Art public, trouvant qu'une question technique semblable ne pouvait être passée sous silence dans l'organe des ingénieurs et des architectes vaudois, qui offre aux discussions un terrain plus neutre que la presse locale.

Dans l'établissement d'un plan d'extension, plus que dans tout autre domaine peut-être, il est difficile de concilier les exigences techniques et artistiques. Il ressort toutefois du préavis municipal que nous avons sous les yeux, et que nous ne pourrions, faute de place, publier que dans notre prochain numéro, que le plan d'extension est le résultat d'une étude minutieuse et qui aurait peut-être été facilitée si les auteurs du plan avaient connu en temps utile l'exposé de la Commission. (Réd.).